

Dois-je respecter la charte et le règlement d'ordre intérieur de mon logement social (Wallonie) ?

Mise à jour : Mercredi 11 août 2021

Région wallonne

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

La **Charte des locataires et des propriétaires et le contrat de bail sont communs** à toutes les [SLSP](#). Vous les trouverez dans les documents types.

Le locataire et la SLSP signent la charte en même temps que le bail. Son objectif est de clarifier les engagements de chacun et d'attirer l'attention sur les principes d'une bonne relation locative. Elle ne crée pas d'obligations ou de droits nouveaux. Cependant, puisqu'elle est signée par les 2 parties, elle a la valeur d'un contrat et le juge peut considérer que ce contrat n'a pas été respecté et qu'il y a faute.

Le **règlement d'ordre intérieur est propre** à chaque SLSP. Vous trouverez un exemple dans les documents utiles.

Il est signé par le locataire, généralement en même temps que le contrat de bail. Il doit être annexé au contrat de bail.

Le règlement d'ordre intérieur indique les règles d'organisation de la vie en communauté. Celles-ci concernent, par exemple, le traitement des déchets ménagers, l'utilisation des espaces communs, etc.

Le règlement d'ordre intérieur fait naître des droits et des obligations dans le chef du locataire. Mais il ne peut **pas prévoir des règles contraires à celles qui se trouvent dans le bail** sinon, elles n'ont pas de valeur.

Le **règlement d'ordre intérieur doit être respecté** au même titre que le contrat de bail. D'ailleurs, son non-respect peut entraîner la rupture du bail.

Pour plus d'informations, voyez '[Peut-on m'expulser si je ne respecte pas le règlement d'ordre intérieur ?](#)'.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

[Article 2 et annexe 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.](#)

[Article 18 § 1 du contrat-type de bail de logement social \(annexe 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public\).](#)

Les documents types

[Charte des locataires et des propriétaires \(logement social Région wallonne\).](#)

[Modèle de contrat de bail de logement social \(Région wallonne\) - annexe 5.](#)

[Exemple de règlement d'ordre intérieur \(logement social Région wallonne\).](#)

[Brochure : Habiter un logement social - janvier 2024 éditée par la Société Wallonne de Logement.](#)

